

Maternité

Plus de 4 600 bébés naissent chaque année en Saône-et-Loire. Les sages-femmes de PMI du Département veillent avec la plus grande attention au bien-être physique et émotionnel des futures mamans. Elles seront à votre écoute pour répondre à vos besoins.

Le rôle des sages-femmes

Les sages-femmes peuvent répondre à vos questions sur :

- > le déroulement de la grossesse et de l'accouchement (préparation à l'accouchement, contractions, péridurale...),
- > la contraception,
- > l'allaitement et l'alimentation du bébé,
- > le retour à la maison,
- > le nouvel équilibre familial à établir...

Les sages-femmes de PMI travaillent en équipe avec les médecins et les infirmières-puéricultrices de PMI, en lien avec les maternités et tout autre professionnel amené à intervenir pendant votre grossesse.

Vous pouvez les contacter et les rencontrer au sein des maisons départementales des solidarités ou à votre domicile.

Un carnet de bord pour votre grossesse

Suite à votre déclaration de grossesse, le Département vous envoie par courrier un carnet de maternité. Celui-ci vous informe sur le déroulement médical de la grossesse, vos droits et obligations et les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Il facilite aussi la transmission des informations sur le suivi de votre grossesse par les professionnels.



Département
de Saône-et-Loire